

RAPPORT N° 03/4-46  
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2002

L'exécution du budget 2002 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part a fait apparaître :

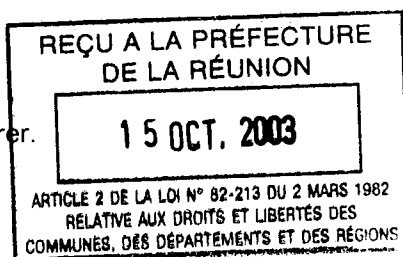
- |                              |  |
|------------------------------|--|
| - un excédent cumulé de      | 289 674,61 euros en Section d'Investissement,  |
| - un excédent cumulé de      | 436 908,61 euros en Section de Fonctionnement, |
| <hr/>                        |  |
| - soit un excédent global de | 726 583,22 euros.                              |

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies dotées de l'autonomie financière, l'assemblée délibérante -le Conseil Municipal, en l'occurrence- doit maintenant se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement : excédent de 436 908,61 euros.

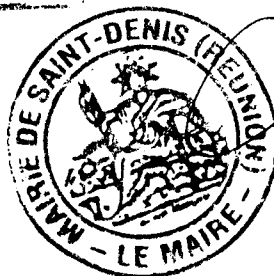
Compte tenu des besoins propres de la Régie Marchés et Droits de Place pour le financement des ses actions, en prévision -notamment des besoins à financer dans le cadre de la démarche de mise aux normes engagée sur les marchés (fixes et forains) de la Commune-, ainsi que des travaux et aménagements à venir sur ces sites, il vous est proposé de vous prononcer sur l'affectation suivante du résultat précité :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - Financement de la Section d'Investissement | 101 671,98 euros, |
| - Report à nouveau                           | 335 236,63 euros, |
| <hr/>  |                   |
|  | 436 908,61 euros. |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/4-46  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-46 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve l'affectation suivante du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établissait à 436 908,61 euros au terme de l'exercice 2002 :

- Financement de la Section d'Investissement	101 671,98	euros,
- Report à nouveau	335 236,63	euros,
	<hr/>	
	436 908,61	euros.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA

